

RAPPORTS ACTIVITES COMMISSIONS SAISON 2019/2020

Malgré l'arrêt prématuré de la fin de saison sportive 2019/2020 en raison de la crise sanitaire/Covid-19, les commissions de notre instance ont été actives.

A cet égard, notre instance, a souhaité vous adresser les rapports d'activités des commissions de cette saison 2019/2020 sur la période du 1^{er} juillet 2019 au 15 mars 2020, habituellement préalablement adressés à tous les clubs en lien avec l'Assemblée Générale du mois de juin, pour votre prise de connaissance.

A noter que ces rapports d'activités ne seront pas repris lors de l'Assemblée Générale du samedi 14 novembre 2020. Cependant, vous pouvez adresser vos observations par courriel, et ce avant le lundi 3 août 2020. Ainsi, une réponse pourra vous être adressée.

Merci pour votre compréhension et bonne lecture.

Le Président du District,
Philippe PRUDHON

SOMMAIRE :

- | | |
|---|----------------|
| 1) <u>commission terrains et installations sportives</u> (Gérard Claude) | Pages 1 et 2 |
| 2) <u>commission de discipline</u> (Dominique Pretot) | Pages 3 à 5 |
| 3) <u>commission statuts et règlements</u> (Claire Delpierre) | Pages 6 et 7 |
| 4) <u>commission d'appel</u> (Gilles Moine) | Page 8 |
| 5) <u>commission statut des arbitres</u> (Dominique Pretot) | Page 9 |
| 6) <u>commission départementale des arbitres</u> (Dominique Coutot) | Pages 10 et 11 |
| 7) <u>commission actions de terrain</u> (Marc Lemercier) | Pages 12 à 15 |
| 8) <u>commission organisation compétitions</u> (Michel Malivernay) | Pages 16 à 19 |
| 9) <u>commission partenariats extérieurs</u> (Bruno Masson) | Page 20 |
| 10) <u>commission informatique/nouvelles technologies</u> (Reynald Droit) | Page 21 |

Terrains et Installations :

La commission des terrains devra contrôler aux fins de réhomologation 21 terrains et 10 éclairages d'ici fin 2020.

Les installations dont la date d'homologation arrivait à échéance à partir du 1^{er} mars 2020 ont vu leur date repoussée de 6 mois en raison de la crise sanitaire et l'arrêt des activités de la CDTIS.

Installations en cours d'homologation :

Les installations de Colombier et de Roye la Côte sont encore à valider.

Suite à la mise aux normes des bancs de touche, le stade de Frotey Vesoul a été confirmé au niveau 5.

Le stade Henri Lebrun de Saint Loup sur Semouse suite à la mise aux normes des bancs de touche, et de la pose d'une main courante, a été homologué au niveau 5.

Rappel :

- Les éclairages de niveau 4 sont à contrôler tous les ans, les installations 5 et foot à 11 tous les deux ans.
- A chaque ré homologation décennale, les propriétaires des terrains doivent fournir un contrôle de tests des buts, fait par une entreprise habilitée.

Impraticabilité des terrains :

La commission est intervenue quelques fois suite à des arrêtés municipaux d'impraticabilité pris de manière hâtive ou pas en phase avec la météo du moment.

Pour la nouvelle saison, il va y avoir des groupes à 13 et des groupes à 14 dans certaines divisions, c'est pourquoi la commission invite les clubs à veiller à avertir le secrétariat du district, avant le samedi matin à 10H00 de la situation de leur terrain, notamment en phase aller, afin de permettre à l'instance, de procéder si possible à l'inversion des rencontres, ou de pouvoir trouver un terrain de repli.

Fonds d'Aide au Football Amateur (F.A.F.A) :

L'enveloppe « Ligue » de 540 000 euros allouée pour la saison 2019/2020 pour les installations (terrains, éclairages, vestiaires, club house, sécurité) a été consommée.

Les derniers projets présentés après dépôts en mai 2020 n'ont pu être subventionnés comme ils auraient pu l'être. Deux ont été reportés sur la prochaine enveloppe prévue pour la saison 2020/2021 (en attente de la publication des éléments relatifs à celle-ci par la FFF).

Il est conseillé aux clubs de présenter leurs dossiers au plus tôt à partir de septembre 2020, car l'enveloppe 2020/2021 ne sera peut-être pas identique à la précédente.

Chapitre infrastructures et équipements :

Le club de La Romaine a pu bénéficier de subvention pour l'éclairage niveau 6 de son stade de Frétygnay et la pose de filets pare ballons sur ce même stade.

Les dossiers Fafa vestiaires de Marnay, le terrain synthétique éclairé de Dampierre sur Salon ont été soldés en juin 2020.

Le projet terrain en herbe, éclairage et vestiaires de Loulans devra être achevé à l'automne.

Chapitre transports :

L'enveloppe allouée pour les moyens de transport affiche un solde de l'enveloppe initiale à attribuer de 35 000 euros.

Cela est regrettable car l'achat d'un minibus Volkswagen ne coûte en général pas énormément ou rien aux clubs grâce à la subvention Conseil Régional de 15000 euros et 50 % du montant HT pour un véhicule neuf, ou 30 % pour un véhicule d'occasion.

Il a été remonté à la Fédération que la marque semble avoir beaucoup de difficultés à proposer des véhicules neufs ou d'occasions à des prix abordables pour les clubs.

Deux clubs ont obtenu une subvention pour des véhicules d'occasion : Lure JS et Vesoul Fc.

Chapitre emplois :

Les contrats des emplois des clubs de Larians, Francheville et Vesoul Fc ont été reconduits pour la saison 2020/2021.

Le Président de la commission terrains et infrastructures sportives,
Gérard CLAUDE

COMMISSION DE DISCIPLINE

Compte-tenu de la saison un peu spéciale que nous venons de passer et de la décision du COMEX d'arrêter les compétitions pratiquement à la mi-saison, ce rapport d'activité est établi à la fin des matchs allers pour pouvoir les comparer aux chiffres de la saison précédente (*) à la même époque.

La commission de discipline composée de 8 membres s'est réunie à 21 reprises (*19) du 29 Aout au 5 Mars pour traiter les 79 dossiers (*82) mis à l'ordre du jour ; 8 fois en commission restreinte de 3 à 5 membres et 10 fois en réunion plénière avec audition en fin de soirée. Si le nombre de réunions ou de dossiers à traiter à la mi-saison restent pratiquement identiques, la « qualité » de ceux-ci et le nombre d'audition (*5) et d'instruction (*4) est en très forte hausse.

Notre commission se réunit généralement toutes les semaines le jeudi en soirée pour traiter les dossiers du week-end précédent et permettre la parution du PV le vendredi dans l'après-midi pour une application immédiate.

Afin de permettre à la commission de pouvoir siéger plus régulièrement avec les quotas imposés de membres «élus/ non élus », Charlotte MANGIN et Jean Yves FALCHIER nous ont rejoint à l'automne dernier.

Sans tenir compte des cartons blancs, 34 arbitres différents ont infligé de 1 à 17 cartons (jaunes ou rouges) sur leurs matchs à la mi-saison, le record étant de 7 cartons sur le même match. Au total ce sont 1033 (*999) cartons qui ont été infligés, cartons auxquels il faut ajouter les 262 (*379) cartons blancs. Si les cartons blancs sont à la baisse, les jaunes et les rouges reviennent à la hausse.

Au total, ce sont 37 (*48) équipes des divers championnats seniors qui ont été sanctionnées lors de l'examen de différents dossiers et 8 équipes pénalisées par des retraits de points avec les pénalités fairplay.

Sur l'ensemble des dossiers traités :

- 12 concernaient des matchs de D1
- 21 des matchs de D2
- 39 des matchs de D3
- 5 des matchs de D4
- 10 des matchs U18
- 3 des matchs U15
- 1 match U13
- 2 ou 3 concernaient uniquement les dirigeants jeunes ou seniors.

Les violences verbales, propos grossiers, injurieux, menaces ou intimidations représentent environ 23% des dossiers ; les violences physiques, acte de brutalité, bousculades, coups ou tentatives de coups représentent environ 70% des dossiers, les 7 derniers % représentent les incivilités et divers.

A noter tout de même que sur « environ » 1200 matchs joués sur la phase automne, toutes catégories confondues, 13 matchs soit environ 1%, sont concernés par des incidents graves (arrêt pour fautes disciplinaires – bagarre générale – coups ou crachats).

Les principales sanctions infligées :

- 24 (**31) cartons rouges suite à 2 jaunes (sur le même match)
- 23 (**31) matchs automatiques suffisants
- 24 (**63) fois 2 matchs de suspension ferme
- 19 (**50) fois 3 matchs de suspension ferme
- 11 (**15) fois 4 matchs de suspension ferme
- 3 (**5) fois 5 matchs de suspension ferme
- 5 (**8) fois 5 à 10 matchs de suspension
- 1 (**6) fois de 2 à 6 mois de suspension ferme ou avec sursis

⇒ (**) *chiffre sur l'ensemble de la saison dernière*

Les plus fortes sanctions sur cette saison :

- 6 (**2) joueurs ou dirigeants ont pris de 1 à 7 ans pour les fautes les plus graves.

Les autres sanctions diverses :

- 6 (**5) matchs ont été donnés perdus par pénalité à une équipe pour faits disciplinaires.
A ce sujet, je rappelle aux clubs que le fait de quitter volontairement le terrain avant la fin de la rencontre quel qu'en soit le motif est toujours donné perdu par pénalité à l'équipe fautive.
- 52 (**75) joueurs suspendus d'un ou deux matchs fermes suite à 3 avertissements reçus dans les 3 mois. Il faut préciser qu'à partir de cette saison, le licencié déjà sous le coup de 2 avertissements non révoqués et faisant l'objet d'une sanction ferme se voit infliger 1 match de suspension supplémentaire (art 1-4 du barème disciplinaire).
- 15 dossiers ont été transmis en CDA pour défaut d'annotation sur la FMI.
- 1 dossier a été transmis en CSR pour suite à donner.
- Sans compter le coût des cartons jaunes ou blancs gérés directement par le district, notre commission a infligé plus de 4300€ d'amendes disciplinaires sur cette demi – saison. A titre indicatif, ce chiffre se situait aux alentours de 7000€ sur toute la saison 2018/19.
- Aussi, nous constatons de plus en plus de contestations d'après match par les dirigeants (voire directement par les parents de jeunes) alors qu'aucune annotation n'a été indiquée sur la feuille de match, ce qui oblige à l'ouverture d'un dossier et à la demande de renseignements complémentaires au club adverse.

- Comme vous le savez, certains dossiers doivent obligatoirement passer par une audition et pour les cas les plus graves pour une instruction. Il est regrettable de constater que nous avons de plus en plus d'absence sans excuses ou avec des excuses trop tardives à ces convocations. J'invite donc les diverses personnes convoquées à nous prévenir suffisamment de temps à l'avance pour prendre les dispositions qui s'imposent soit par un report de date soit par la demande de rapports complémentaires. Il est toujours difficile de prendre la bonne décision en ayant qu'une version des faits ou 2 versions très différentes sans les principaux acteurs. Faute de pouvoir établir une certaine vérité lors de ces auditions ou à la lecture des rapports, jusqu'à preuve du contraire c'est normalement la déclaration confirmée de l'arbitre qui fait foi.
- Bien qu'une majorité des clubs réclament en AG plus de sanctions sportives envers les clubs ou les joueurs fautifs, ils ont bien du mal à accepter les décisions prises puisque 5 dossiers sont déjà allés en appel à la mi-saison. Alors que l'an dernier, c'était un seul dossier sur toute la saison.

Je ne pense pas que notre commission soit devenue plus sévère (en général elle applique le barème disciplinaire). En revanche, je pense que les clubs sont devenus de plus en plus procéduriers (qui acceptent plus facilement les sanctions infligés aux autres qu'à eux-mêmes).

Comme tous les ans j'ai participé au stage des arbitres du 19 Janvier 2020 à Frotey les Vesoul pour faire le point avec eux sur les divers problèmes rencontrés lors du début de saison et sur la mise en place du nouveau rapport disciplinaire qui doit être transmis dans les 48h au district en cas de problème.

L'an dernier, dans ce même rapport j'indiquais déjà : méfiance avec les mails, SMS, ou vidéo qui paraissent sur les réseaux sociaux. Nous vous rappelons que ces façons de faire engendrent bien souvent des regains de tensions entre les joueurs, les arbitres ou les clubs dont certains ont été sanctionnés encore cette année. L'expression du football doit se faire lors des matchs sur le terrain et non avant ou après la rencontre avec ces moyens qui doivent être proscrits.

Pour terminer, je voudrais remercier bien sincèrement tous les membres de notre commission pour leurs disponibilités durant toute cette mandature, prévenus souvent tardivement le mercredi en fonction des dossiers à traiter le lendemain.

Je tiens également à remercier Raphael et Nathalie pour la préparation des dossiers.

Compte-tenu du report de l'AG électorale à plus tard, nous restons à votre disposition jusqu'à la mise en place de la nouvelle commission qui sera désignée pour la législature 2020/2024.

Après 4 mois de crise sanitaire sans foot et sans violences sur les terrains, je vous souhaite à tous de bonnes vacances.

Dans l'attente de la saison prochaine normalement début septembre.

Le Président de la commission de discipline,
Dominique PRETOT

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

La commission, composée de 5 membres, s'est réunie à 15 reprises (contre 21 réunions saison 2018/2019) dont :

- 4 réunions en configuration plénière.
- 2 réunions en configuration restreinte.
- 9 réunions en configuration électronique.

Sur une période s'étendant du 16 septembre 2019 au 20 mai 2020.

En raison des particularités de la fin de cette saison, entraînant une dernière réunion plénière le 10 mars 2020, la CSR a poursuivi ses fonctions par des réunions électroniques jusqu'au 20 mai 2020.

125 dossiers ont été étudiés tout au long de la saison présentant une diminution significative (148 dossiers en 2018/2019) soit une baisse de **23** dossiers qui s'explique notamment par les motifs invoqués ci-dessus.

Les réunions plénières (au nombre de 4) sont indispensables à l'étude de dossiers représentant l'essence même des statuts et règlements à savoir les **RESERVES d'AVANT MATCH (8 dossiers) et d'APRES MATCH (5 dossiers)**. Le constat relève donc une diminution très sensible des clubs à poser des réserves : dommage car la mise à disposition de la FMI aide dans ce domaine et la connaissance des règlements permettrait de déceler ou de remédier à certaines déviances relatives aux règles sportives ou déontologiques.

Les réunions restreintes ou électroniques ont été programmées pour l'étude de dossiers ne nécessitant pas un approfondissement spécifique.

En ce qui concerne les forfaits **simples ou matches non joués ou reportés**, il est constaté :

- une trentaine de forfaits **déclarés ou non** par les clubs, soit une diminution par rapport à la saison précédente. *A noter des forfaits en challenge de district et dans les différentes coupes départementales jeunes (un forfait en challenge U15 garçons) et féminines (dont 1 en seniors et 3 en U18), ceux-ci intervenant bien évidemment en début de saison, les coupes ou challenges ayant été interrompus à mi-parcours.*
- 2 matches arrêtés suite à blessure (moins de 8 joueurs restant sur le terrain).
- 86 reports de matches pour **terrain impraticable**, notamment en novembre et décembre (majorité lors des journées des 12, 25 novembre, et 9 décembre 2019).

Au niveau des forfaits **généraux**, on notera seuls deux forfaits généraux en D3 et D4 en tout début de saison contre 7 en seniors l'exercice précédent, s'expliquant par le fait de l'arrêt de toutes les compétitions au 15 mars 2020.

Au bilan de leurs séances, les membres de la CSR relèvent deux faits évitables, que les responsables des clubs n'apprécieront que peu.

- Au niveau de la pratique **FUTSAL** : l'exercice 2018/2019 de la CSR relevait 21 forfaits (toutes catégories confondues), un taux assez faible compte tenu du nombre de créneaux important. Cette saison, on comptabilise :

96 forfaits d'équipes relatifs à la compétition Futsal dont

- 1 équipe seniors G
- 5 équipes U18 G
- 8 équipes U15 G

10 équipes U13 G
6 équipes U11 G
17 équipes U9 G
36 équipes U7 G
1 équipes seniors F
5 équipes U18 F
1 équipe U15 F
2 équipes U13 F
3 équipes U11 F
1 équipe U8 F

Soit une augmentation très significative qui amène à quelques réflexions :

- Une attention particulière doit être apportée par les dirigeants quant aux engagements futsal de leurs équipes notamment chez les tout jeunes (U7 – U9).
- Veiller à la déclaration de forfait auprès de l'instance (*économie non négligeable*).
- Respect des organisateurs des plateaux et des équipes participantes (*peu d'intérêt de compter seulement deux équipes sur un plateau*).
- Au niveau de la **procédure administrative/facture clubs**, la CSR a mis en application les dispositions relatives à la réglementation financière facture club validée par le Comité Directeur et l'Assemblée Générale en pénalisant (retrait de 2 points au classement pour chaque équipe concernée et par journée) une quarantaine d'équipes représentant une quinzaine de clubs.

Au niveau comptable, l'application de l'ensemble des pénalisations appliquées au regard du règlement financier du district avoisinera la somme de **5 800 €** (en baisse logique par rapport à l'exercice antérieur) à imputer à une quarantaine de clubs.

Les membres de la Commission Statuts et Règlements remercient Nathalie et Raphaël pour la préparation et la mise à disposition pertinentes des dossiers, espèrent vivement que tous nos clubs et nos acteurs du football pourront à nouveau pratiquer normalement leur sport favori la saison prochaine, et souhaitent de bonnes vacances à l'ensemble du football haut-saônois.

La Présidente de la commission Statuts et Règlements,
Claire DELPIERRE

COMMISSION APPEL

Après une demi-saison bien compliquée, tant sur le plan disciplinaire, règlementaire que sanitaire, je vous prie de trouver ci-dessous le rapport de la saison 2019/2020 de la commission d'Appel.

La commission s'est réunie à 6 reprises concernant des dossiers règlementaires dont un a fait l'objet d'un déplacement en ligue à Dijon, et 2 dossiers en formation disciplinaire.

Dans le détail, ce sont 4 dossiers règlementaires concernant la Procédure Administrative Factures Clubs, 1 dossier d'Appel pour un changement de groupe et enfin un dernier dossier ne mettant pas en cause une décision de notre district puisqu'il s'agissait d'une erreur administrative reconnue de la ligue sur l'édition et la délivrance de licences.

Quant aux 2 dossiers disciplinaires, ils concernent des joueurs dirigeants et même supporters relatifs à de comportements violents sur et en dehors du terrain.

J'en profite pour remercier mes autres collègues de Statuts et Règlements et CDA qui prennent les décisions en amont.

Trop d'absences sont constatées lors des auditions et il devient de plus en plus difficile de prendre les décisions, même les clubs faisant appel ont du mal à se déplacer.

J'insiste également sur le fait que les rapports des joueurs, dirigeants et arbitres ne coïncident pas toujours avec l'audition, prenez votre temps lors de la rédaction de votre rapport, ne le faites pas à chaud, « la nuit porte conseil », et soyez convaincus du choix des mots que vous employez.

J'en termine en remerciant les membres de la commission pour leur engagement et leur disponibilité.

Le Président de la commission d'Appel,
Gilles MOINE

COMMISSION STATUT ARBITRAGE

Notre commission composée de 3 membres s'est réunie à 4 reprises au cours de la saison :

- **Le 30 Aout 2019** : pour étudier les 5 demandes d'arbitres désirant changer de club. Si nous avons pu donner satisfaction à certains, les autres demandes n'ont pu aboutir pour des questions réglementaires s'appuyant sur les articles 31 et 33 du statut de l'arbitrage.
- **Le 19 Septembre 2019** : (après la limite du renouvellement des arbitres)
Nous avons dressé la liste des clubs du niveau départemental en infraction avec les obligations du statut de l'arbitrage, les deux clubs concernés ayant toujours la possibilité de régulariser leurs situations avant le 30 janvier sous réserve d'une candidature enregistrée avant le 15 novembre.
A noter que les clubs dont l'équipe 1 évolue au niveau Ligue sont gérés directement par la Ligue de BFC.
- **Le 3 Février 2020** : lors d'une réunion électronique, notre commission a dressé la liste des clubs de D1 de district en infraction avec le statut de l'arbitrage (obligation du nombre d'arbitre ou candidat arbitre) en fonction au 30/01. Deux clubs de D1 sont toujours en infraction.
- **Le 30 Avril 2020** : suite à l'arrêt exceptionnel des compétitions à la mi-saison et sans tenir compte du nombre de matchs à arbitrer, selon les directives, la commission a confirmé la liste des 2 clubs de D1 sanctionnés cette saison pour un manque d'arbitre (à savoir des mutations en moins ainsi qu'une amende financière). La commission a également validé la liste des 3 clubs ayant droit à une mutation supplémentaire conformément à l'article 45 du statut de l'arbitrage.

ATTENTION, pour la saison prochaine, suite à une décision prise lors de l'AG du 29 Juin 2019, les clubs de D2, D3 et D4 n'ayant pas eu d'obligations pour cette saison devront eux aussi se mettre en règle pour la saison 2020/21 en respectant les dates limites de renouvellement, de candidatures, d'obtention d'examen et du nombre de matchs à arbitrer à la fin de saison prochaine.

En cas de besoin, le district reste à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Le Président de la commission statut des arbitres,
Dominique PRETOT

Bilan qualitatif :

10 réunions de CDA plénière ont été organisées, soit une par mois environ.

2 stages d'arbitres : celui de la rentrée le vendredi 13 septembre 2019, et celui d'hiver, le dimanche 19 janvier 2020, sur la journée entière, sur le site de Frotey-les-Vesoul (terrains du club et PHAJ).

1 stage des observateurs de la CDA a eu lieu le dimanche 15 septembre 2019, avec la supervision commune d'un match de DEP 2.

1 rassemblement des Arbitres Assistants a eu lieu le 9 novembre 2019, avec 13 arbitres officiels et 2 arbitres bénévoles des clubs.

Le stage futsal annuel, préalable à la compétition hivernale s'est tenu le 29 novembre 2019 au gymnase Pontarcher de Vesoul.

Une réunion associant les arbitres labellisés « DEP 4 » a eu lieu le 20 septembre 2019.

2 réunions de FIA (formation initiale en arbitrage) ont eu lieu : Grandvillars avec une organisation via la CRA en août 2019, et une autre, au siège du district de Haute-Saône, en janvier 2020. 10 candidats arbitres ont été accueillis dans le cadre de ces deux actions.

La rencontre traditionnelle depuis quelques saisons, entre le Président du district, de la CDA et Clément TURPIN, coordonateur de l'ETRA (Equipe Technique Régionale en Arbitrage) de Bourgogne Franche-Comté, s'est faite le mardi 21 janvier 2020.

S'agissant des observations des arbitres régionaux mais aussi des candidats ligue au titre desquelles concourent nos arbitres Billel Debbiche et Carlos Ferreira, l'annonce a été faite par la CRA de la poursuite des observations non terminées au 15 mars suite à l'arrêt des compétitions, sur la première partie de la saison prochaine 20/21. L'attente demeure donc !

Une satisfaction mais aussi une déception ont été enregistrées dernièrement avec la nomination d'Evan Jérónimo, mais l'échec à l'écusson bleu-blanc-rouge de Jeune Arbitre Fédéral (JAF) de Quentin Campenet. Ces deux jeunes arbitres talentueux issus de notre District et formés à l'arbitrage par la CDA sont les fers de lance d'une nouvelle génération de jeunes arbitres. Pleine réussite à Evan et encouragements pour Quentin qui est « passé très près », et qui pourra vraisemblablement tenter une seconde fois sa chance.

Le nombre de jeunes arbitres est préoccupant dans notre District car trop faible, et c'est là un axe politique important de notre CDA.

FONCTIONNEMENT CDA :

Très bonne ambiance conviviale et active, avec la volonté forte de bien travailler pour l'arbitrage départemental.

Une très bonne disponibilité de tous les membres, ainsi que des observateurs (contrôles et examens d'arbitres).

Un remarquable travail de la section technique, sur le plan de la formation initiale, continue, des candidats ligue ; et des actions d'animation technique via les lois du jeu appréciées des arbitres pendant la période de confinement forcé !

La section jeunes Arbitres a réalisé un bon travail d'animation et d'accompagnement, notamment un stage sur une journée en janvier 2020, qui a permis au trop faible effectif de notre CDA de mieux se connaître et de partager expériences et situations de la vie de « jeunes sifflets ».

Remerciements à tous les membres de la CDA pour leur grande disponibilité.

L'ARBITRAGE dans ensemble :

Bon sur le plan administratif et comportemental.

Sur la phase aller : trop de dossiers à étudier suite à des erreurs administratives commises sur les FMI (toutes évitables quasiment avec de la relecture, de l'attention et davantage de rigueur !).

Trop d'indisponibilités encore, environ 25 à 30 % chaque week-end.

DISCIPLINE :

Toujours trop de mauvais comportements des acteurs sur et hors des terrains. Confiance à la commission de discipline dans ses décisions.

LES AXES de travail de la CDA:

La poursuite du travail de la commission technique.

La continuité dans le travail pour nos arbitres avec l'ensemble des membres de la CDA.

La bonne relation avec la CRA et l'ETRA.

L'amélioration administrative de nos arbitres.

L'amélioration des possibilités physiques et techniques de nos arbitres.

Le Président de la commission départementale des arbitres,
Dominique COUTOT

COMMISSION ACTIONS DE TERRAIN

Cette saison fut marquée par la pandémie de covid-19 et l'arrêt de notre sport favori à la mi-mars.

Les décisions prises ont fait couler beaucoup d'encre. Année exceptionnelle, décision exceptionnelle qu'il faut accepter car la santé de chacun est le plus important.

Le confinement nous a éloignés des terrains et c'est avec beaucoup de plaisirs que les membres de notre commission ainsi que nos cadres techniques sont impatients de vous revoir, tous en pleine forme pour partager notre passion qui est le football.

Le bilan de notre commission pour cette année 2019/2020 se décompose en huit pôles :

1. **P.E.F** (programme éducatif fédéral)

2. **P.P.F** (plan performance fédéral)

3. **FOOTBALL A L'ECOLE**

4. **FOOT ANIMATION**

5. **FORMATION**

6. **FUTSAL**

7. **LABELISATION**

8. **GARDIEN DE BUT**

1 - P.E.F (Programme Educatif Fédéral) :

15 clubs impliqués activement dans le PEF cette saison avec réalisation et envoi de fiches actions.

52 fiches actions ont été réalisées par les clubs.

5 clubs ont été récompensés lors du premier concours : Entente Port sur Saône/Scey sur Saône, FFM La Romaine, Francheville, Val de Pemes, Vesoul RC.

2 - P.P.F (Plan Performance Fédéral) :

- U10-U11F :

6 mars 2020 : 36 joueuses convoquées et 26 joueuses présentes.

- U12-U13F :

2 octobre 2019 : 60 joueuses convoquées et 45 joueuses présentes.

25 octobre 2019 : 41 joueuses convoquées et 36 joueuses présentes.

27 février 2020 : 41 joueuses convoquées et 34 joueuses présentes.

4 mars 2020 : 14 joueuses convoquées et 14 joueuses présentes (secteur).

- U14-U15F :

2 octobre 2019 : 52 joueuses convoquées et 42 joueuses présentes.

25 octobre 2019 : 39 joueuses convoquées et 32 joueuses présentes.

6 novembre 2019 : 24 joueuses convoquées et 24 joueuses présentes (secteur).

28 février 2020 : 38 joueuses convoquées et 34 joueuses présentes.

-U12 G

21 octobre 2019 : 91 joueurs convoqués et 80 joueurs présents.

25 février 2020 : 42 joueurs convoqués et 36 joueurs présents.

- U13G :

22 octobre 2019 : 106 joueurs convoqués et 97 joueurs présents.

1^{er} novembre 2019 : 45 joueurs convoqués et 43 joueurs présents.

18 décembre 2019 : 22 joueurs convoqués et 22 joueurs présents (secteur).

26 février 2020 : 44 joueurs convoqués et 33 joueurs présents.

- U14G :

23 octobre 2019 : 87 joueurs convoqués et 67 joueurs présents.

1er novembre 2019 : 38 joueurs convoqués et 35 joueurs présents.

27 novembre 2019 : 15 joueurs convoqués et 15 joueurs présents (secteur).

24 février 2020 : 37 joueurs convoqués et 32 joueurs présents.

- U15G :

24 octobre 2019 : 79 joueurs convoqués et 67 joueurs présents.

1^{er} novembre 2019 : 39 joueurs convoqués et 37 joueurs présents.

4 décembre 2019 : 15 joueurs convoqués et 14 joueurs présents (secteur).

24 février 2020 : 37 joueurs convoqués et 27 joueurs présents.

- U16G :

9 octobre 2019 : 12 joueurs convoqués et 12 jours présents (secteur).

3 - Foot à l'École :

En cette année si particulière, les actions foot à l'école qui se font traditionnellement en fin de saison ont été très perturbées. Seules les actions prévues avant le mois de mars ont été réalisées, à savoir :

- Journée découverte à l'école de Maizières 120 enfants.
- Journée découverte à l'école de Scey/Saône 110 enfants.
- Cycle (6 séances) dans le cadre de l'opération foot à l'école. Ecole de Scey/Saône, 2 classes, 56 élèves.
- Cycle (6 séances) dans le cadre de l'opération foot à l'école. Ecole du Marteroy (Vesoul), 2 classes, 50 élèves.

4 - Football animation :

Festi Foot U7, samedi 2 novembre 2019 : 42 équipes présentes.

Festi Foot U9 et U11F samedi 26 octobre 2019 : 90 équipes présentes.

Tournois de tennis-ballon U13/U15 : 18 équipes ont participé.

5 - Formation :

- 1 module U9 : 27 candidat(e)s.
- 2 modules U11 : 30 candidat(e)s.
- 1 module U13 : 21 candidat(e)s.
- 1 module U15 : 18 candidat(e)s.
- 1 module U17/U19 : 17 candidat(e)s.
- 1 module senior : 13 candidat(e)s.
- 1 module U7 : 16 candidat(e)s.
- 1 module Futsal : 11 candidat(e)s.
- 1 module projet sportif : 15 candidat(e)s.

Soit un total de **168 modules** suivis.

- Délocalisation des formations afin de répondre au mieux à la demande de nos clubs.

- Certifications :

CFF 1 : 8 admis(es)
CFF 2 : 7 admis(es)
CFF 3 : 1 admis(es)
CFF 4 : 0 admis(es)

Il est à noter un nombre insuffisant de certifications, ne pensez-vous pas que la formation de nos éducateurs et membres de clubs (président, secrétaire, trésorier...) soit une valeur ajoutée à vos projets ?

6 - Futsal :

- 282 plateaux ont été organisés cette saison.
- 460 équipes engagées réparties comme ci-dessous :

U7 : 63 équipes
U9 : 82 équipes
U11 : 76 équipes
U13 : 64 équipes
U15 : 51 équipes
U18 : 43 équipes
Senior : 18 équipes
Vétérans : 8 équipes
U8F : 5 équipes
U11F : 12 équipes
U13F : 12 équipes
U15 F : 10 équipes
U 18 F : 8 équipes
Senior F : 9 équipes

7 - Labellisation :

Aucun label n'a été attribué cette saison en raison de la crise sanitaire.

Club ayant candidaté cette saison : Amance/Corre/Polaincourt, FC Pays Minier, Gt Frotey/Colombe, Larians, Vallée du Breuchin.

8 - Gardien de but :

Depuis la saison dernière des centres de perfectionnement à destination des gardiens et gardiennes U12/U13/U14 ont été mis en place.

Suite aux détections réalisées lors des vacances de la toussaint, une liste des meilleurs gardiens est établie et les joueurs sont invités à venir participer à un entrainement par mois les lundis soir à Vesoul (synthétique Michel Roy).

Les centres d'entrainement des gardiens de but sont sous la responsabilité des cadres techniques du district et animés par des spécialistes du poste (4 éducateurs).

Cette saison, 18 joueurs étaient concernés (dont deux gardiennes), 6 séances ont été réalisées.

Le Président de la commission Actions Terrain,

Marc LEMERCIER

Guère plus d'une demi-saison ! Par conséquent une saison exceptionnelle d'où un rapport d'activités différent des autres saisons !

L'ensemble des compétitions ayant été « bloquées » au 13 mars 2020, pour la préparation de la prochaine saison nous nous sommes alignés sur les décisions de la FFF qui s'est exprimée par l'intermédiaire du COMEX. Mais, nous avons anticipé sur une des décisions prises qui consistait à ne pas tenir compte des résultats de l'automne lorsque les compétitions se disputent en deux phases. Compte-tenu des interpellations, dont la nôtre, le COMEX a modifié sa position ce qui nous aura probablement évité quelques désagréments liés à d'éventuels appels.

De ce fait, il n'y a que les compétitions « futsal-pratique associée » qui sont allées à leur terme. Dans ce secteur, le travail en profondeur que nous conduisons tous ensemble semble porter ses fruits. Si globalement nous constatons une réelle progression dans tous les domaines (qualité du jeu, comportements, formations, arbitrage, ...) les résultats suivent avec notamment une très belle performance d'ensemble de nos équipes de jeunes lors des finales régionales (8 équipes par catégorie pour l'ensemble de la Ligue Bourgogne Franche Comté) :

- U15F : victoire de Lure JS et Pays Minier 3ème.
- U18F : Vesoul FC finaliste
- U13G : Francheville 6ème
- U15G : victoire de Vesoul FC
- U18G : Vesoul FC et Haute-Lizaine respectivement 3ème et 4ème

Pour nos finales de district ont été couronnés :

1°) Tour principal :

- U11F : Pays Minier
- U11G : Francheville
- U13F : Saint Loup/Corbenay/Magnoncourt
- U13G : Francheville
- U15F : Lure JS
- U15G : Vesoul FC
- U18F : Vesoul FC
- U18G : Entente Haute-Lizaine/Héricourt SG
- Séniors F : Entente Fougerolles/Vallée du Breuchin
- Seniors G : Larians

2°) Consolantes :

- U11F : Haute Lizaine
- U11G : Perrouse
- U13F : Noidans les Vesoul
- U13G : Haute Vallée de l'Ognon
- U15F : Noidans les Vesoul
- U15G : Francheville
- U18F : non organisée
- U18G : Vesoul FC
- Séniors F : Francheville
- Seniors G : non organisée

Soit 12 clubs récompensés pour 18 finales.

Les autres compétitions n'étant pas allées à leur terme, il n'y a donc pas de palmarès. A travers ce rapport, ce sera alors l'occasion de prendre de la distance avec nos actions et par conséquent de réfléchir sur les champs d'actions possibles pour nos clubs.

Depuis quelques temps, en cohérence avec les orientations fédérales, nous incitons nos clubs à élaborer leur PROJET. Si le PROJET invite à explorer la vie associative, le secteur de la ou des formations, l'engagement citoyen et social, nous nous attacherons plus spécifiquement au projet sportif.

Les orientations que nous avons prises consistent à interpeller nos clubs sur les secteurs de pratiques dans lesquels ils souhaitent s'engager. A eux de constituer ainsi leur projet sportif qui se doit d'être évolutif et modifiable en fonction de leurs réalités, des personnes qui constituent le club, des opportunités, ...

A ce jour les possibilités offertes au sein de notre district sont les suivantes :

- Football traditionnel dans la catégorie « seniors ».
- Football traditionnel pratiqué à 11 chez les adolescents (14-18 ans).
- Football « animation » des U6 aux U13.
- Football féminin.
- Futsal « pratique associée ».
- Futsal « pratique compétitive sur l'ensemble de la saison ».
- Football adapté (handicap).
- Foot « loisir »
- Actions dans le cadre du PEF.
- Axe « Fair-Play » orienté vers le « mieux vivre ensemble »

Si nous regardons la réalité de la saison 2019/2020 nous avons :

- Nombre de clubs : 64
- Pratique traditionnelle « seniors » : 61 clubs
- Pratique traditionnelle « U15-U18 » : 33 clubs
- Pratique traditionnelle « animation » : 48 clubs
- Féminines :
 - o Nombre de clubs ayant des licenciées : 44
 - o Nombre de clubs impliqués dans des équipes : 23
- Futsal « pratique associée » :
 - o Seniors G : 10 clubs
 - o Jeunes « U15-U18 » : 29 clubs
 - o Animation : 44 clubs
 - o Féminines : 10 clubs

- Futsal « pratique sur l'ensemble de la saison » :
 - Seniors : 9 clubs
 - Jeunes (U18G) : 1 club (Francheville)

- Football « adapté » (handicap) : 2 clubs – Frotey les Vesoul et Francheville

- Foot « loisir » :
 - Une action « tennis ballon » à destination des joueurs et joueuses U13/U15 a regroupé 18 équipes de 3 pour 7 clubs.
 - Deux clubs ont créé leur section « foot loisir » US Francheville et FC Pays Minier.
 - Pourquoi créer une section « loisir » ?
 - Pour garder ses licenciés
 - Pour faire revenir ses anciens licenciés
 - Pour faire venir d'autres licenciés
 - Pour proposer une nouvelle offre de pratique
 - Pour s'adapter à la volonté des pratiquants
 - Pour donner une « couverture » aux vétérans
 - Rappel : pour qu'une section « foot loisir » soit labellisée par la FFF, elle doit remplir les conditions suivantes :
 - Au minimum 10 licences « loisir » enregistrées (couverture pour les pratiquants et le club)
 - Un créneau de pratique et un lieu (exemples : un demi-terrain de foot à 11 de 19 H à 20 H 15 le vendredi soir, un créneau en gymnase, ...)
 - Une pratique identifiée : foot à 11, foot à 8, foot à 5, futsal, tennis-ballon, ...
 - Un référent identifié.

- Actions dans le cadre du PEF :
 - Nombre de clubs inscrits : 33
 - Nombre de clubs « impliqués » concrètement : 15 impliqués activement avec réalisation et envoi de fiches actions.
 - Nombre de fiches actions réalisées par les clubs : 52
 - Clubs récompensés lors du premier et unique concours 2019-20 : 5
 - Nous constatons la très forte volonté d'un nombre de clubs de s'engager pleinement dans le dispositif en proposant de plus en plus d'actions novatrices.
 - Ce programme reste un axe fort pour notre instance. En complément des actions volontaristes des clubs, nous cherchons à développer les compétences des jeunes joueurs à travers les ateliers proposés lors des plateaux U9 mais également lors des centres de perfectionnement organisés pendant les vacances scolaires.

- Axe « Fair-Play » orienté vers le « mieux vivre ensemble ».

Ce secteur pourrait regrouper des clubs qui feraient le choix de s'engager fortement dans le Fair-Play, les protocoles, l'accueil des équipes, la réception des arbitres, l'arbitrage des jeunes par les jeunes, le comportement du public, Un challenge à organiser ?

A chaque club de faire ses choix et de développer son action dans les secteurs retenus !

Il n'y a pas un modèle de club, il n'y a pas des grands et des petits clubs, il n'y a pas des bons et des mauvais clubs, ... mais il n'y a que des clubs qui choisissent leur PROJET SPORTIF, qui cochent les cases dans lesquelles ils veulent inscrire leur action.

Il ne s'agit donc pas de tout faire mais de bien faire ce que le club souhaite mettre en avant. De ce fait il y a peut-être un nouveau type de partenariat à mettre en place entre clubs d'un même secteur.

Le Président de la commission Organisation Compétitions,
Michel MALIVERNAY

Mesdames, Messieurs,

Je tenais à remercier tous les membres de la commission pour le travail accompli pendant ces 4 années de mandature, malgré que cette dernière année fut tronquée par la crise sanitaire relative au Covid-19.

Je pense que les clubs ont été satisfaits des efforts réalisés par le District grâce à nos partenaires, qui doivent en être remerciés.

Actions en faveur des coupes départementales :

Toutes les coupes de Haute-Saône et challenges du District sont dotés de récompenses et de jeux de maillots pour les clubs finalistes, s'ajoutant aux récompenses individuelles.

Les rassemblements football animation sont dotés de récompenses individuelles : tee-shirts en U13, médailles en U11, s'ajoutant à la mise à disposition d'un goûter.

Les U13F ont été récompensées par un tee-shirt lors du rassemblement départemental.

Actions en faveur du Futsal :

Tous les clubs vainqueurs du futsal « pratique associée » se voient dotés de récompenses.

Un challenge a été également mis en place, celui-ci est restitué chaque saison.

Actions en faveur de l'arbitrage :

L'arbitrage s'est vu doté de dotations :

- Sac de sport à roulette pour les arbitres « majors » des groupes seniors et jeunes.
- Un maillot officiel d'arbitre à l'attention de tous arbitres désignés sur les finales seniors, U18 et U15.

Actions en faveur des notions d'Ethique et Fair Play pour les clubs :

- Dotations de ballon lors de l'opération « clubs où il fait bon jouer ».
- Dotations au challenge Fair Play seniors.

Actions en faveur le bénévolat :

- Journée des bénévoles lors de la finale de la Coupe de France à Paris : 5 personnes désignées par saison.
- Mise en valeur d'un Président, Dirigeant, Educateur par saison.

Le Président de la commission Partenariats extérieurs,
Bruno MASSON

Une formation au logiciel Foot club à l'attention des nouveaux correspondants de club s'est déroulée le mercredi 3 juillet 2019.

L'essentiel de l'activité de la commission a été représentée cette saison par les formations et le développement de la Feuille de Match Informatique (F.M.I).

La FMI est mise en place sur toutes les catégories seniors (championnat et coupes) et jeunes U18 et U15 (championnat et jeunes).

A cet égard, des formations animées par Reynald Droit et Raphaël Taverdet (Directeur Administratif) se sont déroulées au siège du District :

- à l'attention des dirigeants de clubs le 24 août 2019
- A l'attention des nouveaux arbitres, des arbitres « label Départemental 4 » et de l'ensemble des arbitres (recyclage) les 24 août, 28 septembre, 5 octobre 2019 et 22 février 2020.

Le taux de réussite global de la saison de l'utilisation de la F.M.I est proche des 90% pour notre instance. Il est constaté une diminution de ce taux de réussite sur les compétitions Départemental 4 seniors, U18 D3 et U15 D3.

Nous vous rappelons que l'utilisation de la F.M.I doit être réalisée avec le même sérieux quel que soit le niveau de compétition dans les catégories concernées.

En ce qui concerne Footclub, nous pouvons constater une augmentation de l'utilisation de la dématérialisation de la demande de licence par les clubs.

La commission est à la disposition des clubs pour des formations de nouveaux dirigeants à l'utilisation de la FMI ou de Footclub, n'hésitez pas à nous solliciter si vous avez des questions sur l'utilisation de ces outils.

Le Président de la Commission Informatique/Nouvelles technologies,

Reynald DROIT